



La France est une démocratie, c'est-à-dire un régime dans lequel le peuple décide lui-même des lois et des décisions importantes, et élit lui-même ses représentants. Le peuple est donc souverain.

La France est aussi une république, c'est-à-dire un régime respectant la séparation des pouvoirs.

**La France est ainsi une république démocratique.**

**Les 3 pouvoirs de la République** sont séparés, complémentaires, contre-pouvoirs les uns des autres.

### **Le pouvoir exécutif :**

- QUOI ? Fait appliquer (exécuter) les lois.
- QUI ? Ce pouvoir est partagé entre le président de la République (chef de l'État) et le gouvernement dirigé par le Premier ministre.
  - Le Président est élu au suffrage universel direct pour un mandat de 5 ans. Le scrutin est uninominal majoritaire à deux tours. Le Président nomme le Premier ministre et ses ministres, les préfets (départements), et les ambassadeurs (à l'étranger). Il est responsable de la défense nationale et de la diplomatie. Il fixe les grandes orientations politiques.
  - Le Premier ministre dirige le gouvernement, c'est-à-dire l'équipe de tous les ministres, chacun s'occupant d'un secteur particulier : intérieur (police), défense (armée), justice, agriculture, éducation, transports, industrie, santé...).

### **Le pouvoir législatif :**

- QUOI ? Élabore et vote les lois. Vote le budget de l'État.
- QUI ? Ce pouvoir est détenu par le Parlement, c'est-à-dire le Sénat + l'Assemblée nationale. A l'Assemblée nationale, il y a 577 députés, élus pour 5 ans. Au Sénat, il y a 348 sénateurs, élus pour 6 ans par de grands électeurs.

### **Le pouvoir judiciaire :**

- QUOI ? Contrôle l'application de la loi et sanctionne son non-respect.
- QUI ? Ce pouvoir est confié aux juges ou magistrats.

## La Constitution

- La « Loi fondamentale » : Ce n'est pas une loi comme les autres puisqu'elle s'impose à toutes les autres. C'est elle qui fixe les valeurs et les principes de la République.
- Notre Constitution actuelle date de 1958 (Général De Gaulle, début de la V<sup>ème</sup> République).
- Comment changer la Constitution ? Il faut réunir le Congrès (Parlement) ou alors par référendum.

## Le cheminement d'une loi

- Initiative de la loi : c'est-à-dire *qui est à l'origine de la loi* ? Un membre du gouvernement (ministre) ou un parlementaire (député ou sénateur) peuvent déposer un projet de loi.
- Examen de la loi : le texte est étudié dans les deux chambres du Parlement (Assemblée nationale et Sénat). Elles peuvent le modifier par des amendements.
- Navette parlementaire : les deux chambres doivent se mettre d'accord sur le texte final. Pour cela il y a des allers retours entre elles. En cas de désaccord, c'est l'AN qui a le dernier mot.
- Promulgation de la loi :
  - Le Conseil constitutionnel vérifie que le texte est conforme à la Constitution.
  - Le Président promulgue la loi en la signant.
  - La loi est publiée au Journal Officiel.

## Le partage des pouvoirs (voir feuille schéma)

## Les partis politiques

- Les partis politiques rassemblent des personnes de même sensibilité, qui réfléchissent ensemble à tous les aspects de la vie en communauté : économie, famille, immigration, sécurité.... Ils recueillent les besoins et volontés de la population pour les transformer en propositions concrètes, défendues dans des programmes par des candidats aux élections.
- L'expression droite-gauche est née lors de la Révolution française.
  - La droite privilégie l'ordre et la sécurité, le libéralisme économique
  - La gauche privilégie l'égalité, la répartition des richesses et l'évolution des mœurs.